

AVIS

SCIEN.24.04.AV

RENFORCER LA VALORISATION DE LA RDI EN WALLONIE

Avis adopté
le 8 octobre 2024

La Wallonie présente de nombreux atouts en matière de RDI comme la qualité de la recherche fondamentale, un bon positionnement sur le plan des investissements en RDI (avec une part importante d'investissements issus du secteur privé), un ensemble d'universités avec des laboratoires et des chercheurs de haut niveau d'excellence, des centres de recherche diversifiés. Malgré ceux-ci, il faut constater une difficulté à transformer les efforts de recherche et d'innovation en retombées économiques suffisantes pourtant essentielles dans une optique de revitalisation du tissu économique wallon.

La nécessité de renforcer la valorisation est abordée tant dans la DPR que dans la DPC et est annoncée comme une des priorités du Gouvernement wallon.

Le PPS partage cet objectif et formule un ensemble de proposition en ce sens.

Bien que la valorisation des résultats de recherche dépasse la création de valeur économique en amenant également de la création de valeur sociale et de valeur environnementale, dans cet avis, la valorisation doit être comprise comme l'exploitation industrielle et commerciale des résultats de la recherche, incluant le transfert et la diffusion de technologies aux entreprises.

En préambule, le PPS souligne qu'il est essentiel que le Gouvernement définisse une stratégie en matière de valorisation qui fixe les objectifs à atteindre (avec des indicateurs et un monitoring) et définisse des priorités pour l'ensemble des acteurs.

Pour les projets de recherche situés dans les échelons haut de l'échelle TRL, il conviendrait de définir des indicateurs simples qui permettront de mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux du projet soutenu après la fin de celui-ci et ainsi de mieux connaître l'effet des aides octroyées sur l'économie régionale, et plus largement sur la société wallonne.

Dans ce cadre, des réflexions devront être menées afin de définir plus précisément ces indicateurs et la période d'évaluation pertinente, et ce en s'inspirant des dispositifs développés dans les régions et pays voisins. Le PPS se tient à disposition du Ministre pour examiner les modalités pratiques de mise en place de ces indicateurs, en veillant notamment à assurer leur suivi et à définir les mesures à adopter en cas d'évaluation négative.

Les propositions du Pôle sont articulées autour de cinq axes :

1. Poursuivre l'amélioration du fonctionnement du système d'intermédiation

Le système wallon de support à la valorisation, comme l'écosystème de la RDI dans son ensemble, reste dense et morcelé malgré les initiatives de simplification menées. Cela conduit à un manque de lisibilité et d'accessibilité, et ce particulièrement pour les entreprises peu actives en matière d'innovation.

Afin de renforcer la création de valeur en Wallonie, il faut mobiliser au maximum l'ensemble des dispositifs disponibles, veiller à renforcer leur complémentarité et à promouvoir les collaborations entre acteurs afin de proposer des mécanismes de soutien et d'accompagnement intégrés et coordonnés.

Si le dispositif actuel de soutien à la valorisation est très complet et semble couvrir les besoins aux différents stades de maturation technologique des projets, des améliorations sont encore possibles.

Propositions :

- Recentrer l'action des différents opérateurs autour de leur cœur de métier afin d'encourager des synergies plutôt que d'induire des concurrences vaines.
- Renforcer la fluidité des informations et des actions entre tous les opérateurs.
- Mettre en place des mécanismes de financement pérennisés et administrativement simplifiés des cellules de valorisation de la recherche au sein des universités et des hautes écoles, et des centres de recherche, ce qui mènerait à un plus fort impact sociétal et économique de la recherche scientifique qui y est menée.
- Clarifier le lien entre l'action des pôles de compétitivité et la concrétisation des IIS et veiller à leur cohérence : le soutien à l'innovation devra rester leur priorité tout en conservant un rôle d'animation et de structuration des écosystèmes d'innovation, et d'acteur stratégique de la croissance par l'innovation et en matière de développement industriel.

2. Renforcer l'écoute et le dialogue afin de développer une intelligence collective

De nombreuses initiatives sont menées à différents niveaux, notamment par LIEU, SYNHERA, Wal-Tech et par WE, pour améliorer la connaissance réciproque des chercheurs et des entreprises : leurs réalités, leurs besoins, leurs contraintes. Ces démarches doivent être poursuivies et amplifiées afin de permettre un dialogue constructif et des partenariats efficaces.

Propositions :

- Renforcer la proximité avec les entreprises (offrir une meilleure connaissance des services disponibles dans les universités, hautes écoles et CRa, faciliter leur orientation vers des acteurs pertinents en fonction de leurs besoins, développer des approches WIN-WIN).
- Sensibiliser encore davantage les chercheurs aux réalités du monde de l'entreprise (p.ex. : intégration dans les formations softskills des écoles doctorales).

3. Amener davantage de PME à l'innovation

Le tissu wallon se caractérise par des secteurs très innovants et quelques entreprises intensives en matière à la recherche mais ceci ne permet pas d'entraîner l'ensemble du tissu productif, principalement constitué de PME, dans une dynamique d'innovation. Il faut donc apporter un support accru à la capacité d'absorption des entreprises wallonnes afin d'en amener davantage dans une démarche d'innovation.

Propositions :

- Mieux prendre en compte et soutenir les innovations incrémentales souvent essentielles pour le développement des PME.
- Soutenir les activités d'accompagnement technologique menées par les CRa.
- Faciliter l'accès aux infrastructures technologiques (plateformes technologiques, ateliers de prototypes, fablab,...).
- Simplifier et accélérer l'accès aux financements de soutien à la RDI.

4. Faciliter la mise sur le marché

Des difficultés sont également constatées lors de la phase de mise sur le marché que ce soit par suite d'un manque de connaissance des marchés ou à des difficultés d'accéder à des financements.

Propositions :

- Identifier rapidement les trous dans les chaînes de valeurs par exemple grâce à la Cellule de monitoring et stratégies de Wallonie Entreprendre, aux fédérations sectorielles et aux pôles de compétitivité, et en s'appuyant sur les acteurs de terrain.
- Dans le cadre de la S3, contribuer à détecter les projets à potentiel économique et mobiliser les outils pertinents, notamment le « policy mix de WE », pour accélérer leur mise sur le marché.
- Mettre en place un accompagnement personnalisé des entreprises permettant de faciliter l'identification des soutiens nécessaires pour faire évoluer un projet vers une valorisation.
- Prévoir un soutien financier, et intégrer plus en amont des projets les acteurs du financement (ex. capital-risque), pour que les entreprises puissent faire appel à des compétences externes pour prendre en compte la dimension « marché » et pour intégrer la perspective de valorisation d'une recherche dès les premières phases d'un projet.

5. Renforcer l'esprit d'entreprendre

La Wallonie se caractérise par un dynamisme entrepreneurial faible même si le taux de création nette d'entreprises présente une évolution positive depuis 2020 (3.8% en 2022¹). Depuis de nombreuses années, différentes initiatives ont été mises en œuvre pour sensibiliser à l'esprit d'entreprendre, développer les aptitudes à la création d'entreprise et renforcer la culture entrepreneuriale.

Propositions :

- Booster l'entrepreneuriat étudiant (ex : Générations Entrepreneuses, Startech...).
- Sensibiliser encore davantage les chercheurs à l'esprit entrepreneurial et aux réalités du monde de l'entreprise (p.ex. : intégration dans les formations softskills des écoles doctorales).
- Développer le soutien aux chercheurs entrepreneurs.

¹ Les chiffres-clés de la Wallonie, IWEPS, dernières données disponibles 1/06/2024.